

Bureau des Concours, VAE
examens post-baccalauréat.

Affaire suivie par :

Sébastien BOUR

Tél. 03 88 23 36 53

Courriel : sebastien.bour1@ac-strasbourg.fr

06, Rue de la Toussaint

67975 Strasbourg Cedex 09

AVIS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN

**RECRUTEMENT DANS LES CORPS DES
INGENIEURS TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ITRF)**
Arrêté du 21 mars 2022 [publié au J.O](#)
SESSION 2022

Les inscriptions sont ouvertes sur WebITRF :

Début inscriptions le	Fin inscriptions le	Limite retour dossiers le*
31/03/2022 12h00 heure de Paris	28/04/2022 12h00 heure de Paris	28/04/2022 12h00 heure de Paris

*date de clôture des registres d'inscription et date limite d'envoi des dossiers de candidature en recommandé simple (le cachet de la poste faisant foi) aux *centres organisateurs correspondants* dont l'adresse figure sur le dossier.

Attention, il appartient aux candidats d'imprimer leur dossier d'inscription et tout dossier expédié après la date limite entraînera le rejet de la demande d'inscription

Accès au service d'inscription :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/recrutements/itrf>

En cas de problèmes techniques d'inscription, les candidats doivent exclusivement se retourner sur le [support technique](#) (accessible également via la rubrique **Contact et assistance du WebITRF)**

Les candidats devront également se connecter sur le site internet dédié pour toutes les phases : dossier de candidature, suivi de candidature (convocation, pièces justificatives - confirmations de participation - saisie C.V et lettre), résultats. Il appartiendra à chaque candidat de bien surveiller sa messagerie.

Pour plus d'informations sur les [conditions d'inscriptions](#) ainsi que sur les épreuves et le déroulement de carrière, vous pouvez consulter le site [Internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#).

Les fiches de postes de catégorie A ouverts aux concours au Rectorat de Strasbourg seront disponibles sur le [site de l'académie de Strasbourg](#).

Les fiches de postes de catégories B et C seront diffusées aux candidats inscrits uniquement par les centres organisateurs, après validation par l'expert du concours, sur leur [site Internet](#) ou lors de l'envoi des convocations à l'admission.

Sont ouverts (si poste à pourvoir dans l'académie de Strasbourg), les Concours de droit commun internes (INT) & externes (EXT) suivants :

Cat.	Nat.	Branche d'Activité Professionnelle (BAP)	Centre organisateur (infos concours / ↕ ↓)	Affectataires Nombre d'emplois & (lieux)
------	------	--	--	--

Corp des Adjoints Techniques de Recherche et Formation (ATRF)

C	EXT	BAP A : Préparateur.trice en sciences de la vie et de la terre (Fiche RéFérens)	Rectorat de Strasbourg	Rectorat de Besançon : 1 poste (DOLE 039) Rectorat de Strasbourg : 1 poste (ALTKIRCH 068) 1 poste (COLMAR 068) 1 poste (STE MARIE AUX MINES 068)
---	-----	---	--	---

C	EXT	BAP B : Préparateur.trice en chimie et sciences physiques (Fiche RéFérens)	Rectorat de Strasbourg	Rectorat de Besançon : 2 postes (BESANCON 025) Rectorat de Nancy-Metz : 1 poste (LUNEVILLE 054) 1 poste (TOUL 054) Rectorat de Strasbourg : 1 poste (BOUXWILLER 067) 1 poste (COLMAR 068) 1 poste (ILLKIRCH GRAFF. 067) 2 postes (MULHOUSE 068) 3 postes (STRASBOURG 067)
---	-----	---	--	--

C	EXT	BAP G : Opérateur.trice de maintenance (Fiche RéFérens)	Rectorat de Strasbourg	Rectorat de Strasbourg : 1 poste (STRASBOURG 067) Rectorat de Nancy-Metz : 1 poste (METZ 057)
---	-----	---	--	--

C	EXT	BAP G : Opérateur.trice logistique (Fiche RéFérens)	Rectorat de Reims	Rectorat de Strasbourg : 3 postes (STRASBOURG 067)
---	-----	---	-----------------------------------	--

Corp des Techniciens de Recherche et de Formation (TRF)

B	EXT	BAP B : Technicien.ne en chimie et sciences physiques (Fiche RéFérens)	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	Rectorat de Strasbourg : 1 poste à Strasbourg
---	-----	--	---	---

B	INT	BAP B : Technicien.ne en chimie et sciences physiques (Fiche RéFérens)	Rectorat de Strasbourg	Rectorat de Strasbourg : 1 poste à Strasbourg
---	-----	--	--	---

Corp des Ingénieurs d'études (IE)

A Pas de poste à pourvoir pour la session 2022

L'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un ACTE PERSONNEL. En conséquence, il appartiendra à CHAQUE CANDIDAT d'effectuer lui-même cette démarche.

En raison de la situation sanitaire actuelle (Covid 19) le recrutement par voie de concours est susceptible d'évoluer ([document non contractuel](#)). Il appartient au candidat de vérifier les mises à jour sur le site internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation.